

En attendant la réforme globale, la CMR honore ses engagements

A l'occasion du Conseil d'Administration de la Caisse Marocaine des retraites tenu le 11 juin en présence de Mohamed Benchaâboun plusieurs points ont fait l'objet de l'ordre du jour pour ne citer que le contrat-programme 2018-2020, la digitalisation, l'arrêté des Etats de synthèse de la CMR au titre de l'exercice 2018. En matière de contrat-programme, il a été rappelé que les engagements de la CMR au titre de la première année de ce contrat correspondent à différents chantiers qui ont pour toile de fond le renforcement des capacités de la Caisse à tous les niveaux de sa gestion. Ces chantiers s'articulent autour de cinq axes : Gouvernance de la Caisse, gestion des fonds de réserves, Client, Système d'Information et de Gestion, Ressources. De son côté, l'Etat s'est engagé à veiller à la pérennité des régimes et bien entendu à l'évolution du cadre organisationnel et réglementaire de la Caisse. A ce titre, il est utile de rappeler les principales réalisations ayant marqué la première année d'exécution du Contrat. Nous pouvons citer à cet égard : La participation active de la Caisse au lancement de l'étude pour la mise en place de la deuxième phase de la réforme des retraites ; La consolidation du dispositif de gouvernance de la Caisse par la création notamment de nouvelles instances (comité de pilotage actuariel) ; Le développement de nouveaux services en ligne suite au déploiement de la nouvelle version du Portail de la Caisse ; La réalisation d'une étude pour la mise en place d'une stratégie d'investissement appropriée dans le domaine de l'immobilier ; Lancement du 3ème fonds d'investissement « Actions » pour une enveloppe de 500 millions de dirhams ; La concrétisation de plusieurs projets visant le renforcement de la transparence de la Caisse et de sa conformité aux référentiels et aux bonnes pratiques dont notamment, la migration à la version 2015 de la norme ISO 9001, la certification des performances du portefeuille au titre de 2017, la certification ISAE 3402 type II, la certification du bilan actuariel et des états de synthèse relatifs à l'exercice 2018, la tendance de conformité aux lignes directrices de l'AISS relatif au domaine de gouvernance et au Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI)... Et la liste est loin d'être exhaustive. Un nombre total d'actifs en baisse à fin 2018 Sur le plan démographique, le nombre d'actifs cotisants (civiles et militaires) s'élève, au titre de l'année 2018, à près de 955.000, en baisse de 1.33% par rapport à 2017. En contrepartie, les bénéficiaires des pensions atteignent 833 000. Les cotisations totalisent, au titre de la même année, 28 milliards de dirhams contre près de 36 milliards de dirhams de prestations servies. S'il y a quelques années, on parlait d'un épuisement des réserves dès 2022, avec la réforme paramétrique intervenue en 2016, l'épuisement a été reporté jusqu'en 2027, soit un gain de 5 à 6 ans. Ladite réforme a permis également une réduction significative des engagements de l'ordre de 53% (344 Mds de DH au lieu de 738 Mds de DH). C'est dire qu'il est judicieux voire impératif de passer à la réforme globale (autour de deux pôles) parce que 2027 c'est pour bientôt. Placements financiers : Les obligataires prédominent toujours En matière de gestion de portefeuille, il ressort que le Fonds de réserves (FDR) du régime des pensions civiles a atteint, à fin 2018, le montant de 77,6 milliards de dirhams. En valeur marché, ce fonds ressort à 90,7 milliards de dirhams, induisant une plus-value latente importante de plus de 13.1 milliards. En terme d'allocation par classe d'actifs, le portefeuille du RPC reste dominé par les placements obligataires à hauteur de 81,8% suivi par la poche des actions avec près de 18%, alors qu'elle ne représentait que 14% en 2016. Côté performances financières, il faut signaler qu'en dépit d'un contexte des marchés financiers relativement difficile, le portefeuille du RPC a réalisé sur les cinq dernières années (2014-2018) une performance moyenne de 6.55% dépassant ainsi de 53 bps les objectifs fixés par le conseil d'administration. Par classe d'actifs, la performance moyenne de la poche obligataire ressort à 6,17% sur la même période contre 5,51% pour l'indice de référence, alors que celle de la poche « Actions », gérée directement par les équipes de la CMR, a été en moyenne de 10,28% contre 9,19% pour le benchmark. En terme de réalisation comptable, Le Fonds des réserves a affiché, au titre de l'exercice 2018, un rendement de 4.63% pour un revenu de 3.68 milliards de dirhams. Enfin, le régime de retraite complémentaire « Attakmili » et grâce à une gestion dynamique de son portefeuille, a pu accorder à ses affiliés un rendement financier de 7,52%, au titre de l'année 2018 ; soit une fois, encore, le meilleur taux de la place. En attendant la réforme globale, la CMR honore ses engagements was last modified: juin 12th, 2019 by Soubha es-siari